

## Quelques conseils pour bien remplir le Formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome

### CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Ne pas oublier d'indiquer :

- La superficie du terrain
- La pente
- La nature du sol
- La perméabilité

### CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Bien indiquer :

- Le nombre de pièces principales\*
- La nature de l'habitation et son occupation
- La position des ventilations primaire et secondaire (passage possible des tuyaux à l'intérieur de l'immeuble : garage, doublage, placard ...)

\* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (Cuisine, Salle de bain, buanderie..).

### PRETRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

La mise en place d'un bac à graisses est facultative : son dimensionnement dépend de la qualité des eaux qu'il reçoit.

Le volume de la fosse toutes eaux dépend du nombre de pièces principales. Référez-vous au tableau ci-dessous pour en déterminer le bon dimensionnement :

Nombre de pièces principales	3 à 5	6	7	+ 1 000 litres par pièce supplémentaire
Volume fosse (litres)	3 000	4 000	5 000	

### TRAITEMENT SECONDAIRE

Vous avez le choix entre différents dispositifs de traitement secondaire. Le dimensionnement de ces différents systèmes est également fonction du nombre de pièces principales.

ATTENTION : Si votre sol à une mauvaise perméabilité, il est conseillé d'opter pour une filière drainée.

Tranchées d'épandage :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	8
Longueur (en m) d'épandage souterrain à faible profondeur	60	90	120	135	150

Lit filtrant vertical :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	+ 5 m <sup>2</sup> par pièce supplémentaire
Superficie (en m <sup>2</sup> )	20	25	30	35	

Les filières agréées :

Elles peuvent être mise en place sous réserve du respect des usages et des conditions de mise en œuvre et d'entretien propre à chaque dispositif. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site interministériel de l'assainissement non collectif.

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

**Les rejets dans les puisards, puits perdus, cavité naturelle ou artificielle sont interdits.**



## Formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome (DIDAA)

### DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 ☎ : ..... Courriel : .....

### CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Références cadastrales: ..... Surface totale du terrain : .....m<sup>2</sup>

#### ➤ Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique  
 Alimentation privée : Précisez (puits, forages, ...) : .....

Présence d'un captage privé dans un rayon de 35 m autour de l'installation prévue :  Oui  Non

Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine ?  Oui  Non

En période pluvieuse, la nappe est-elle à moins d'un mètre de profondeur ?  Oui  Non

#### ➤ Terrain d'implantation de l'assainissement

La filière d'assainissement non collectif est déterminée à partir de :

- La carte d'aptitude des sols  L'étude de sol spécifique

*L'étude de sol spécifique devra être jointe au présent dossier*

<u>Topographie</u>	<u>Nature du terrain</u>	<u>Perméabilité</u>
<input type="checkbox"/> terrain plat	<input type="checkbox"/> sable, gravier	<input type="checkbox"/> bonne
<input type="checkbox"/> légère pente	<input type="checkbox"/> argilo-calcaire	<input type="checkbox"/> moyenne
<input type="checkbox"/> pente entre 5% et 15%	<input type="checkbox"/> argile	<input type="checkbox"/> mauvaise
<input type="checkbox"/> pente supérieure à 15%	<input type="checkbox"/> rocher	<input type="checkbox"/> terrain en zone inondable

### CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

S'il s'agit d'un projet de :

- Construction neuve  Aménagement, extension ou rénovation

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence :  Principale  Secondaire  Location

Nombre de pièces principales\* (PP) : .....

*\* au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation*

Immeuble collectif ou immeuble recevant du public

Activité exercée : .....

Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents : .....

Nombre d'Equivalent Habitant (EH) retenu : .....

## CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

### ➤ Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

- Prétraitement ou traitement primaire

#### Bac à graisses

Il collectera :  Cuisine

Salle de bains      Volume : ..... Litres

*NB : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

Fosse toutes eaux      Volume : ..... Litres

*NB : Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.*

Préfiltre       Intégré dans la fosse

Externe Préciser le type : .....

Autre dispositif .....

#### Toilettes sèches :

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : .....

.....  
.....

- Traitement Secondaire

#### Tranchées d'épandage

Coefficient de perméabilité : ..... mm/h

Longueur totale des tranchées : ..... ml soit ..... tranchée (s) x ..... ml

Largueur d'une tranchée : ..... m

#### Lit filtrant non drainé

Hauteur de 1,10 m    Longueur : ..... m    Largeur : 5 m    Surface : ..... m<sup>2</sup>

#### Lit filtrant vertical drainé

Hauteur de 1,20 m    Longueur : ..... m    Largeur : 5 m    Surface : ..... m<sup>2</sup>

*(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 1,50 m minimum)*

#### Lit filtrant horizontal drainé

Hauteur de 0,55 m    Longueur : 5,5 m    Largeur : ..... m    Surface : ..... m<sup>2</sup>

*(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 0,8 m minimum)*

### ➤ Installation avec d'autres dispositifs de traitement : Filière agréée

Filtre compact     Micro station à cultures libres     Micro station à cultures fixées

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément : .....

.....  
Modèle : .....

Numéro d'Agrément : .....

Capacité de traitement (en EH) : ..... EH

Partie réservée au SPANC

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui     Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui     Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui     Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes du sol ? (perméabilité, pente ...)

Oui     Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement / capacité d'accueil ?

Oui     Non

Filière réglementaire ?

Oui     Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage ...) ?

Oui     Non

### ➤ Dispositifs annexes éventuels

Chasse automatique (chasse à auget ...)

Volume de la bûchée : ..... L

Pompe de relevage

Volume du poste : ..... L

Usage :     Eaux brutes     Eaux prétraitées     Eaux traitées

### ➤ Modalités d'évacuation des eaux traitées

*NB : joindre obligatoirement l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu*

Par infiltration dans le sol en place

Tranchées d'infiltration / d'irrigation (*barrer la mention inutile*)

Longueur totale des tranchées : ..... ml soit ..... tranchée (s) x ..... ml

Profondeur : ..... m

Par rejet dans le milieu hydraulique superficiel :

Fossé privé / public     Cours d'eau, mare...     Réseau pluvial

Propriétaire / Gestionnaire : .....

Par rejet dans un puits d'infiltration (*joindre obligatoirement une étude hydrogéologique*)

Partie réservée au SPANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui     Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejet ?

Oui     Non

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toutes modifications de son projet,
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement,
- À s'acquitter de la redevance « contrôle de conception, implantation » d'un montant de **70 € HT** soit **77 € TTC**, prévue dans le règlement du SPANC,
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et à l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (Filières agréées).

Fait à ..... le ..... Signature,

Avis du service instructeur

.....  
.....  
.....  
Fait à ..... le ..... Signature,